

Récapitulatif des objectifs et du programme d'actions

2008

"L'étude des progrès réalisés depuis la Conférence de Nairobi fait apparaître des problèmes particulièrement préoccupants dans certaines domaines qui sont de ce fait des domaines prioritaires où l'action s'impose d'urgence. Tous les acteurs devraient axer leur action et leurs ressources sur les objectifs stratégiques dans ces domaines critiques, qui sont nécessairement liés entre eux, interdépendants et prioritaires (...) À cette fin, les gouvernements, la communauté internationale et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales du secteur privé, sont appelés à prendre des mesures stratégiques dans les domaines critiques ci-après."

A. "Lutter contre la pauvreté croissante des femmes."

Objectif stratégique A.1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté

Objectif stratégique A.2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources

Objectif stratégique A.3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit

Objectif stratégique A.4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté

B. "Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation"

Objectif stratégique B.1. Assurer un accès égal à l'éducation

Objectif stratégique B.2. Éliminer l'analphabétisme féminin

Objectif stratégique B.3. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente

Objectif stratégique B.4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires

Objectif stratégique B.5. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application

Objectif stratégique B.6. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes

C. "Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires."

Objectif stratégique C.1. Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité

[Objectif stratégique C.2.](#) Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes

[Objectif stratégique C.3.](#) Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation



[Objectif stratégique C.4.](#) Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes

[Objectif stratégique C.5.](#) Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine

D. "Lutter contre la violence à l'égard des femmes ."

[Objectif stratégique D.1.](#) Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes

[Objectif stratégique D.2.](#) Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention

[Objectif stratégique D.3.](#) Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite

E. "Combattre les effets des conflits armés sur les femmes."

[Objectif stratégique E.1.](#) Élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère

[Objectif stratégique E.2.](#) Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements

[Objectif stratégique E.3.](#) Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit

[Objectif stratégique E.4.](#) Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix

[Objectif stratégique E.5.](#) Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

[Objectif stratégique E.6.](#) Prêter assistance aux femmes des colonies et des territoires non autonomes

F. "Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à

toutes les formes d'activité de production et aux ressources."

Objectif stratégique F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques

Objectif stratégique F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux

Objectif stratégique F.3. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie

Objectif stratégique F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes

Objectif stratégique F.5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi

Objectif stratégique F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles

G. "Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision."

Objectif stratégique G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions

Objectif stratégique G.2. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités

H. "Soutenir les mécanismes de promotion de la femme."

Objectif stratégique H.1. Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux



Objectif stratégique H.2. Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général

Objectif stratégique H.3. Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation

I. "Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes, assurer la promotion et de la protection de ces droits."

Objectif stratégique I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Objectif stratégique I.2. Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique

Objectif stratégique I.3. Diffuser des notions élémentaires de droit

J. "Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication (notamment les médias)."

Objectif stratégique J.1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication

Objectif stratégique J.2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias

K. "Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement."

Objectif stratégique K.1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux

Objectif stratégique K.2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable

Objectif stratégique K.3. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes

L. "Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux."

Objectif stratégique L.1. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille

Objectif stratégique L.2. Éliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles

Objectif stratégique L.3. Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel

Objectif stratégique L.4. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition de capacités et la formation

Objectif stratégique L.5. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition

Objectif stratégique L.6. Éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent

Objectif stratégique L.7. Éliminer la violence contre la petite fille

Objectif stratégique L.8. Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique

Objectif stratégique L.9. Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille